

Commission d'indemnisation à l'amiable des préjudices économiques liés aux travaux des projets « Dk'Plus de mobilité » et « Digue de Malo-les-Bains »

Dossier de demande d'indemnisation



Pour être recevable et présenté à la commission la demande doit respecter les conditions définies dans le règlement intérieur de la commission et notamment, le demandeur doit présenter la demande pour un établissement **en activité avant le 12 février 2016** dans le cas d'un préjudice lié aux travaux d'aménagement « Dk'Plus de mobilité » **et avant le 31 août 2016** dans le cas d'un préjudice lié aux travaux d'aménagement de la digue de Malo-les-Bains (article 1 du règlement).



Pour les préjudices liés aux travaux d'aménagement « Dk'Plus de mobilité », les dossiers de demande d'indemnisation doivent être déposés **au plus tard le 31/12/2018**. Les dossiers déposés au-delà de cette date seront retournés au demandeur.

Date d'enregistrement :

N° de dossier :

Nom ou raison sociale du requérant :

Pièce à joindre au dossier (obligatoire)

- Extrait Kbis au R.C.S. ou extrait du registre des agents commerciaux ou registre des Métiers (moins de 3 mois)

Pièces complémentaires éventuelles

Vous pouvez également ajouter, si vous le jugez utile, toutes les pièces de nature à justifier de conditions particulières d'exploitation, et de manière générale, toutes les pièces de nature à établir la réalité des préjudices subis du fait des travaux et le bien-fondé de la demande d'indemnisation.

La commission se réserve le droit de demander au requérant toute autre pièce jugée nécessaire à l'instruction du dossier.

En cas d'éligibilité de votre dossier, des pièces comptables complémentaires seront demandées.

Votre dossier est à retourner dûment complété, daté et signé :

A l'attention du Président de la Commission d'Indemnisation Amiable
Secrétariat de la Commission
Initiative Flandre
66 rue des Chantiers de France
59140 Dunkerque

Attention : nous vous invitons à ne retourner ce dossier qu'après avoir réellement constaté une baisse anormale de votre chiffre d'affaires en raison des travaux.

Conseil pratique : avant de l'adresser à la Commission d'Indemnisation Amiable, pensez à conserver une copie de votre dossier.

Partie 1 – DEMANDE D'INDEMNISATION

Identification de l'entreprise

Dénomination commerciale ou raison sociale :
Nom, prénom du responsable de l'entreprise :
Qualité (propriétaire ou gérant) :
Enseigne ou sigle :
Code APE (Activité Principale Exercée) :
Nature de l'activité :

Extrait Kbis récent (à joindre)

N°SIRET :
Date d'inscription au registre du commerce ou de métiers :

Forme juridique

- Entreprise individuelle EURL
 SARL
 SA
 SAS
 Société de fait SNC
 Autre (préciser)

Lieu d'exercice :

Adresse :
Code postal : Ville :
Nom de la personne à contacter :
Tél : Fax :
e.mail :

Commercialisation du produit (préciser les caractéristiques de commercialisation des produits ou services vendus : vente sur rendez-vous, vente d'impulsion, vente liée à une saisonnalité, etc...)

.....
.....
.....
.....

Annexes ou succursales de l'entreprise dans l'agglomération, adresse des établissements secondaires :

.....
.....
.....

Disposez-vous d'une autorisation d'occupation du domaine public (terrasse, trottoir, étalage)

.....

Nature de l'autorisation accordée :

.....

Cette autorisation a-t-elle été modifiée ou retirée à l'occasion des travaux ?

.....
.....
.....

PARTIE A RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT

MONTANT DE L'INDEMNITE DEMANDEE :euros

Pour la période (déjà écoulée) : du au.....

Mode de calcul de l'indemnité :

.....
.....
.....
.....

Partie 2 – PRESENTATION DE L'ENTREPRISE ET JUSTIFICATIONS

Eléments d'identification du dommage

- Accès à l'entreprise

Avant les travaux :

.....
.....
.....

Pendant les travaux (indiquer les restrictions d'accès devant les locaux de l'entreprise, leur importance et leur durée)

.....
.....
.....

Eventuellement : joindre des photographies.

- Mesures d'adaptation prises pendant les travaux

Gestion des ressources humaines (mise en situation de chômage technique du personnel, fermeture pour congés annuels)

.....
.....
.....

- Autres mesures (investissement réalisé en matière de communication, de publicité, modification des rythmes de livraisons, modification d'horaires...)

.....
.....
.....

Argumentation concernant la nature et l'étendue du préjudice (décrire précisément la gêne subie, son importance, sa durée)

.....
.....
.....

Période des travaux pour lesquels l'indemnisation est sollicitée :

.....

Type de travaux en cause :

Dates de fermeture et/ou de congés :

Partie 3 – SITUATION COMPTABLE DE L'ENTREPRISE

Salaires bruts (tableau à remplir obligatoirement) A remplir selon antériorité de l'entreprise

	Année N-3	Année N-2	Année N-1	Année N
Préciser l'année	20__	20__	20__	20__
Janvier				
Février				
Mars				
Avril				
Mai				
Juin				
Juillet				
Août				
Septembre				
Octobre				
Novembre				
Décembre				
Charges patronales				
Salaires de l'exploitant				
Cotisations sociales de l'exploitant				

Date de clôture de l'exercice comptable :

.....

Nombre de salariés – total équivalent temps plein (tableau à remplir obligatoirement) A remplir selon antériorité du commerce

	Année N-3	Année N-2	Année N-1	Année N
Préciser l'année	20__	20__	20__	20__
Janvier				
Février				
Mars				
Avril				
Mai				
Juin				
Juillet				
Août				
Septembre				
Octobre				
Novembre				

Décembre				
----------	--	--	--	--

Chiffres d'affaires hors taxes (tableau à remplir obligatoirement)

NB : Pour les prestataires de service, les chiffres d'affaires demandés doivent correspondre à la **facturation et non aux encaissements déclarés sur les déclarations de TVA** (à rapprocher des déclarations de TVA CA3 et du bilan défini d'exercice)

A remplir selon antériorité du commerce

	Année N-3	Année N-2	Année N-1	Année N
Préciser l'année	20__	20__	20__	20__
Janvier				
Février				
Mars				
Avril				
Mai				
Juin				
Juillet				
Août				
Septembre				
Octobre				
Novembre				
Décembre				
TOTAL :				

Si vous le souhaitez, vous avez également la possibilité de constituer dès à présent votre dossier comptable (tel que décrit ci-après) qui vous sera demandé ultérieurement si votre demande est déclarée recevable lors de l'examen du dossier en commission. **Nous attirons cependant votre attention sur le fait que le dépôt de ces pièces ne préjuge pas de la recevabilité de votre demande.**

Pièces du dossier comptable :

- Les déclarations fiscales des 3 derniers exercices précédant la demande
- Les comptes de résultats détaillés
- Les bilans détaillés
- Les déclarations adressées à l'URSSAF des trois derniers exercices ou un état récapitulatif certifié par l'expert-comptable,
- Les copies des déclarations de TVA des trois derniers exercices ou un état récapitulatif certifié par l'expert-comptable
- Une attestation évaluant le dommage allégué de votre propre comptable ou, à défaut, une attestation de l'expert-comptable chargé de votre entreprise (montant et modalités de calcul).

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations contenues dans le présent dossier dûment complété.

Fait à :

Date :

Signature et cachet de l'entreprise
